

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 30 juin 2023</b>	<b>N° 2023-331</b>

Convocation du 23 juin 2023

Aujourd'hui vendredi 30 juin 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON  
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY  
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Gilbert DODOGARAY  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
Mme Pascale BRU à Mme Stephanie ANFRAY  
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN  
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE  
M. Nicolas FLORIAN à M. Max COLES  
M. Jacques MANGON à M. Christian BAGATE  
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE  
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI  
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h45  
M. Thomas CAZENAVE de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50  
Mme Anne FAHMY de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50  
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h45  
M. Michel LABARDIN à partir de 17h50  
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 18h20  
M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00  
Mme Pascale PAVONE à partir de 18h20  
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 17h00  
M. Franck RAYNAL à partir de 17h50  
M. Fabien ROBERT à partir de 18h30  
Mme Béatrice SABOURET de 17h10 à 17h45  
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 18h30  
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h00

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST de 12h40 à 14h30  
M. Alain ANZIANI et à M. Stéphane DELPEYRAT de 14h30 à 15h50  
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 11h20 à 14h30 et à partir de 17h10  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50  
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 12h30  
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h00  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN jusqu'à 14h30  
Mme Brigitte BLOCH à M. Bastien RIVIERES de 11h25 à 14h30  
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 14h30  
Mme Delphine JAMET à M. Stéphane PFEIFFER jusqu'à 13h00 et à partir de 18h00  
M. Alexandre RUBIO à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h00  
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 14h30  
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 11h50  
Mme Christine BONNEFOY à M. Thierry MILLET à partir de 16h35  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Myriam BRET jusqu'à 14h30  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Simone BONORON à partir de 14h30  
Mme Myriam BRET à Mme Amandine BETES à partir de 14h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 12h18 à 15h40  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Frédéric GIRO de 14h30 à 17h10  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 13h20  
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 12h10 et de 14h30 à 16h50  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 16h55  
Mme Françoise FREMY à M. Baptiste MAURIN de 11h15 à 14h30  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE de 16h40 à 17h45  
Mme Daphné GAUSSENS à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h00  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 11h50  
Mme Sylvie JUQUIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h00  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUSTOME de 11h15 à 14h30  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Sylvie JUQUIN de 12h20 à 14h30  
M. Thierry MILLET à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM de 12h40 à 15h20  
M. Michel POIGNONEC à M. Dominique ALCALA à partir de 12h10  
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h10  
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX jusqu'à 11h25 et de 12h05 à 15h30, de 16h35 à 18h15  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 17h40  
Mme Béatrice SABOURET à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h45  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE de 10h30 à 14h30 et à partir de 17h20  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Fabien ROBERT de 10h50 à 18h30  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD de 12h10 à 16h30  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI de 13h00 à 18h00

**EXCUSE(S) :**

Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Stéphane MARI.

LA SEANCE EST OUVERTE

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 30 juin 2023</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de l'Habitat  <b>Service Ville et Quartiers en Renouveau</b>	<b>N° 2023-331</b>

---

**Programmation 2023 - Crédits de fonctionnement de la politique de la ville - Appel à projets du contrat de ville et médiation sociale - Subventions - Décision - Adoption**

---

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

<sup>2</sup>Comme chaque année depuis 2015, Bordeaux Métropole s'engage auprès des habitants des quartiers populaires en proposant un soutien financier aux acteurs intervenant dans les territoires les plus fragiles.

La Métropole compte, depuis la réforme de février 2014, 21 quartiers prioritaires dans lesquels vivent près de 70 000 habitants (et environ 117 000 en y ajoutant les « territoires de veille ») qui connaissent de lourdes difficultés socio-économiques et d'importants phénomènes de discriminations vécus et ressentis. Dans ces territoires, répartis dans 14 communes, 40% de foyers sont sous le seuil des « bas revenus », le poids de l'emploi précaire est quasiment deux fois plus important, le chômage 2,5 fois plus important que sur le reste du territoire métropolitain.

Chaque année, au moyen d'un Appel à projets commun avec l'État, 500 000 € sont attribués par Bordeaux Métropole à des associations ou à des acteurs de l'ESS (Economie sociale et solidaire) ainsi qu'à des villes proposant des projets spécifiques visant l'amélioration durable des conditions de vie des habitantes et des habitants de ces quartiers. La Métropole s'engage prioritairement dans les domaines de **l'emploi, de l'accès à des formations linguistiques pour adultes, des droits et à une pleine citoyenneté, de l'alimentation saine et durable, et de la mobilité.**

Ce soutien de Bordeaux Métropole s'inscrit dans un partenariat avec l'État, les villes, la Région, le Département, la Caisse d'allocations familiales et les bailleurs sociaux. C'est dans ce cadre que les financements de chaque institution sont mobilisés et articulés en concertation. Ce travail va au-delà de l'appel à projets commun, puisque l'ensemble des financeurs sont consultés lors de l'élaboration de la programmation métropolitaine :

- les communes dans le cadre de rencontres permettant le partage de l'information sur les projets reçus,
- les partenaires financiers dans le cadre du comité des financeurs réunissant l'État, Bordeaux Métropole, la Région, le Département, ce qui permet d'articuler les interventions financières de chacun.

### 1. Programmation 2023 de l'appel à projets

**198 projets ont été déposés** en 2023 en réponse à cet appel à projets pour un montant total de plus de 1,8 M€ d'actions :

Parmi ces demandes, **90 actions hors médiation** ont été retenues dont 6 nouveaux projets, soit un total de 500 000 € de subventions répartis comme suit :

- **21 projets pour un montant total de 182 800 € de subvention** font l'objet de la présente délibération. Ces derniers sont détaillés dans le tableau annexé ;
- Pour les organismes bénéficiant d'un soutien global de la collectivité inférieur à 23 000 €, les attributions de subvention font l'objet d'une délégation de pouvoirs du Conseil métropolitain au Président. Dans ce cadre, 69 projets hors médiation sociale pour un montant total de 312 200 € de subvention font l'objet d'une attribution par voie de décision (tableau annexé pour information)

Une enveloppe de 5 000 € sera déléguée à la Direction Stratégie et maîtrise d'ouvrage du patrimoine naturel pour le projet de « création et animation de jardins collectifs ».

Ces nouveaux projets concernent prioritairement les domaines de l'emploi avec notamment la proposition de l'association intermédiaire **Réagir et de l'Atelier - Chantier d'insertion Arcins Environnement Service** sur la découverte et l'immersion dans des secteurs d'activités en tension sur le sud de la Métropole ; **l'association Balast** autour de la visibilité des femmes dans des métiers traditionnellement occupés par des hommes.

#### **A titre d'illustration de la programmation 2023, on peut évoquer :**

- **En matière d'emploi :**

la poursuite du soutien et la consolidation du partenariat entre Bordeaux Métropole et la «**Cravate solidaire**» (relooking et préparation de candidates pour des entretiens d'embauche), **activ'action** mobilisation des habitantes, formations à la langue Française par la pratique de gestes professionnelles dans des secteurs en recherche de collaborateurs (**Alios - CAE** (Coopérative d'activité et d'emploi) **Coop Alpha**) .

- **en matière de formation linguistique pour les adultes :**

en matière d'accès aux formations linguistiques pour adulte, en complément de la poursuite du soutien au portail numérique d'orientation des personnes nécessitant des cours de français portées par **le Comité de liaison des acteurs de la promotion** (CLAP), il est proposé de poursuivre le soutien aux acteurs de proximité : **centres sociaux, associations socio-éducatives, commune** soit 20 structures couvrant la totalité des quartiers.

- **en matière de cadre de vie et de mobilité :**

il est proposé de poursuivre l'appui aux acteurs agissant dans les domaines du cadre de vie : Apreva (actions d'accompagnements à la « mécanique de rue »), sur l'aide à l'appropriation du vélo en ville (aide à la pratique, à l'entretien et les réparations) Cycle et Manivelle, ou encore 3S séjour sportif solidaire pour un public féminin.

- **en matière d'accès au droit et égalité :**

maintien du soutien aux acteurs structurants de ce secteur : **Infodroits, Conseil départemental de l'accès au droit de la Gironde (CDAD), SOS Racisme, Intermed, Atelier graphite, Alifs, Asti (Association Solidarité avec Tous les Immigrés).**

Le tableau suivant résume les principaux montants par pilier et indique les évolutions entre 2015 et 2023 :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

Pilier 1 – emploi/FLE	78 000	163 100	200 700	182 700	194 500	291 350	286 800	333 510	<b>359 500</b>
Pilier 2 – cohésion sociale	35 000	285 000	170 800	183 000	201 000	41 000	61 000	39 500	<b>36 500</b>
Pilier 3 – cadre de vie	29 600	12 000	86 500	82 500	59 000	55 150	47 200	18 990	<b>28 000</b>
Pilier 4 – citoyenneté, égalité	7 400	39 900	42 000	51 800	45 500	112 500	105 000	108 000	<b>76 000</b>
Total	150 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	<b>500 000</b>

## 2. La Médiation sociale

Dans la continuité du travail de médiation sociale menée depuis 2018, un budget de 45 000€ est reconduit pour soutenir les villes dont les besoins sur ces questions sont importants. Pour 2023 il s'agit de :

- Floirac : maintien du dispositif de médiation sociale à la piscine et dans les espaces sportifs de proximité, avec une équipe renforcée pour prévenir les actes d'incivilité. Le montant proposé pour accompagner la ville est de 5 000 €,
- Lormont : mise en place d'une équipe de médiation sociale adaptée aux quartiers prioritaires et de veille, avec une présence de nuit, en partenariat avec les bailleurs sociaux. Le montant proposé pour accompagner la ville est de 10 000 €,
- Talence : une action de médiation estivale au sein des équipements sportifs et ludique de Thouars, et le renforcement avec le recrutement de 2 agents supplémentaires permettant d'avoir une présence préventive dans les espaces publics, de participer à la tranquillité publique et de consolider le lien social. Le montant proposé pour soutenir ce dispositif est de 15 000 €,
- Bègles : mise en place d'une équipe de 2 médiateurs sur les quartiers des Terres Neuves et la résidence Maurice Thorez, et d'un coordinateur à tiers temps, avec des missions de lien social, de tranquillité publique, d'accès aux droits et d'accompagnement des initiatives citoyennes. Le montant proposé pour soutenir ce projet s'élève à 15 000 € ; cette dernière subvention fait l'objet d'une délégation de pouvoirs du Conseil métropolitain au Président et donc d'une décision par arrêté,
- les subventions de la ville de Lormont et de Bègles seront attribuées par voie de décision.

L'ensemble de ces projets sont articulés avec le Groupement d'intérêt public (GIP) Médiation au niveau de la Métropole.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014,

**VU** la loi de Programmation pour la ville du 21 février 2014,

**VU** la délibération n°2003/674 du 19 septembre 2003 relative au règlement d'intervention habitat et politique de la ville, modifiée par la délibération n°2007/0122 du 23 février 2007 portant sur son actualisation, et par la délibération n°2015/750 du 27 novembre 2015,

**VU** la délibération n°2015/252 du 29 mai 2015 relative au règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé par Bordeaux Métropole,

**VU** la délibération n°2015/383 du 26 juin 2015 relative au contrat de ville de la Métropole bordelaise 2015-2020,

**VU** la délibération n°2019/583 du 27 septembre 2019 relative à l'avenant n°1 du contrat de ville métropolitain,

**VU** la délibération n°2023-2 du 27 janvier 2023 portant délégation de pouvoirs du Conseil métropolitain au Président,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** Bordeaux Métropole soutient un certain nombre d'actions concourant aux objectifs du contrat de ville métropolitain et confirme ainsi son action en matière de cohésion sociale,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'octroyer les subventions au titre de la programmation 2023 aux porteurs de projets, tels que présentés dans le tableau joint en annexe,

**Article 2 :** d'octroyer les subventions au titre de la médiation aux villes de Floirac et Talence pour un montant total de 20 000 €,

**Article 3 :** de les imputer aux crédits correspondants aux différentes interventions, prévus au budget principal 2023 – chapitre 65

- pour les associations: compte 65748 – fonction- 52
- pour les communes : compte 657341 – fonction- 52
- pour le GIP : compte 657381 – fonction 52

**Article 4 :** d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tous courriers, conventions et documents relatifs à l'exécution de la présente décision.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY, Madame LOUNICI, Monsieur RAUTUREAU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 juin 2023

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>6 JUILLET 2023</b>	Pour expédition conforme,  le Vice-président,   Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>7 JUILLET 2023</b>	